



Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le
ID : 071-217101203-20250514-2025_B015-CC

Commune de Chauffailles

Tél : 03 85 26 55 00
mairie@chauffailles.fr

DECISION DU MAIRE N° 2025/B015

Portant demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le Maire de la commune de Chauffailles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;
Vu la délibération N° 2020/06/007 en date du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'il convient de demander le soutien financier de la Région Bourgogne Franche Comté, pour l'organisation des événements culturels prévus sur la période estivale.

DECIDE :

- Article 1 :** Une demande de subvention est formulée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), pour le projet de cinq concerts, ainsi qu'une séance de cinéma en plein air en période estivale au parc du Château et au camping municipal.
- Article 2 :** Le montant du projet est estimé à 9 500 € TTC, La subvention peut atteindre 50%, soit 4 750 €.
- Article 3 :** Monsieur le Directeur général des services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait affiché aux emplacements habituels réservés à cet usage.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Charolles.

Chauffailles le 14 mai 2025.

Le Maire,



7, Place de l'Hôtel de Ville – 71170 CHAUFFAILLES